



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Séjour d'un étranger en Belgique : une redevance à payer

Depuis 2015, certains étrangers doivent payer une redevance destinée à couvrir les frais administratifs pour le traitement de leur dossier par l'Office des étrangers, lors de l'introduction d'une demande de séjour de plus de 3 mois ou d'une demande de visa D. Certains étrangers sont dispensés de la payer...

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be



.brussels 

au coeur de l'emploi

